qu'ici, se sont résolus à fermer leurs magasins pendant un laps de temps déterminé à un jour fixé.

Partout, qu'il s'agisse des plus petites bourgades ou des plus grandes villes, ce mouvement de protestation a été instinctif et irrésistible ; vous avez été à même de vous rendre compte d'ailleurs, par les compte-rendus de notre Presse départementale, qu'il n'y avait même d'exception à cette unanime protestation contre l'injustice fiscale. Dans toutes les agglomérations de notre département, se sont tenus d'importants meetings à l'issue desquels un même ordre du jour, répétant, en termes déférents dans leur forme, mais énergiques dans leur résolution, les Pouvoirs Publics à une plus équitable compréhension de leurs devoirs a été voté à l'unanimité.

Au cours de ces nombreuses réunions, il nous est apparu nettement qu'un grave malentendu existait actuellement entre nos représentants au Parlement et le Commerce du Nord.

Par suite des mesures profondément injustes que l'on s'obstine à prendre ou à proposer à leur encontre, par suite de l'éclosion toujours renouvelée de projets, tels que l'institution de la taxe sur les paiements ou l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires : prenant nettement l'allure d'un défi aux justes revendications qu'ils formulent, les commerçants ont l'impression que leurs mandataires au Parlement, négligent délibérément leurs intérêts les plus légitimes et faillissent à leur devoir.

En un mot, il faut bien le dire, ils pensent qu'ils n'ont plus à la Chambre, ni au Sénat, des représentants sur lesquels ils puissent compter pour assurer la défense de leurs intérêts généraux.

Vous estimerez, sans doute, comme nous l'honorable Député, qu'un pareil état d'esprit est particulièrement fâcheux, et qu'il importe dans l'intérêt de tous, qu'une aussi grave équivoque cesse rapidement.

Dans ce but, et afin de permettre aux commerçants du Nord de reconnaître leurs amis et défenseurs nous nous permettons, mandatés par eux, de vous demander de vouloir bien nous faire connaître votre sentiment sur les questions suivantes :

1° Etes-vous partisan du maintien et de l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires, instituée à titre provisoire en 1920 ? ou admettrez-vous son remplacement dans les délais strictement nécessaires par une taxe à la production ?

2° Restes-vous fidèle à l'article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi conçu :

« Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. »

3° Admettez-vous le principe de rétroactivité en matière d'impôts contraire à l'article 8 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et aux prescriptions de notre Code civil ?

Si vous n'en êtes pas partisan, serez-vous disposé à déposer sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi tendant à inscrire au compte des contribuables les impôts prévus par la loi du 4 décembre 1925 en défalcation des impôts 1926. (Cette proposition permettrait à la Trésorerie de recouvrir les ressources immédiates dont elle a besoin et permettrait au Gouvernement d'obtenir le temps nécessaire pour faire voter les lois fiscales indispensables à notre rétablissement financier en tenant compte du principe primordial de l'égalité fiscale).

Voici, Monsieur le Député, les questions précises par lesquelles nous serions infiniment heureux d'obtenir de votre part, une réponse catégorique.

Des questions vous sont posées par 40.000 commerçants du Nord, tous bons citoyens, décidés à faire tout leur devoir dans la mesure où leurs possibilités, mais les profondément des discours vains qu'ils entendent des agitations partisanes dont ils sont les infortunés témoins.

Ils constatent, avec amertume, que les membres du Parlement, se sont refusés jusqu'à ce jour à voter les lois nécessaires pour assurer la répartition équitable des charges fiscales entre tous les citoyens sans distinction de catégorie ou de profession. Ils considèrent, jusqu'à preuve du contraire, cette attitude négative comme un manque de courage civique.

Nous croyons devoir vous informer que cette lettre sera communiquée à la Presse conformément aux décisions prises et que les réponses que vous voudrez bien nous adresser seront également portées à la connaissance du public par la voix de nos journaux locaux.

Persuadés, Monsieur le Député, que vous ne manquerez pas de nous honorer d'une réponse nette et précise, nous vous prions d'accepter, dans cette attente, l'assurance de notre parfaite considération.

Le président de la Fédération : A. TAFFIN.

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE 1924

Le Ministre de la Guerre vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire relative à la libération des militaires du deuxième contingent de la classe 1924.

Aux termes de cette circulaire, les opérations de libération des militaires de la deuxième fraction du contingent 1924, ainsi que les militaires qui ont satisfait à leurs obligations d'activité à la même date auront lieu dans les conditions suivantes : a) militaires de l'intérieur et de la Sarre.

Seront renvoyés dans leurs foyers le samedi 8 mai, rayés des contrôles de leur corps et classés dans la disponibilité à la date du 30 mai.

Entre ces deux dates, ils seront considérés comme permissionnaires.

b) Militaires de l'armée française du Rhin : Seront renvoyés dans leurs foyers à partir du 30 avril, rayés des contrôles de leurs corps et classés dans la disponibilité à la date du 30 mai.

UN DÉRAILLEMENT DU PARIS-COLOGNE PRÈS DE MAUBEUGE

La locomotive du Paris-Cologne a, par suite de circonstances mal déterminées, déraillé en pleine vitesse entre la gare de Sous-le-Bois et le passage à niveau de Senelle. Mais, par un miraculeux hasard, aucun wagon ne sortit des rails et après avoir parcouru 100 mètres sur le côté de la voie, le monstre d'acier se remit sur les rails et continua sa route.

Aucun accident de personne n'est à déplorer. On en avait été quitte pour la peur. Mais les rails tordus, les traverses arrachées, les boulons sautés attestent le danger terrible auquel venaient d'échapper tous les occupants du convoi.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les anciens combattants de l'enseignement secondaire se sont réunis en assemblée générale à l'école normale supérieure. Ils ont adopté les rapports déjà à l'ordre du jour au congrès de l'année dernière et prévoyant notamment, sur l'initiative de M. Cassin, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, une meilleure utilisation des compétences en cas de mobilisation générale.

LES HABITATIONS A BON MARCHE AUX MUTILÉS ET RÉFORMÉS

On a distribué hier aux députés, une proposition de loi tendant à faciliter l'adhésion aux Sociétés d'habitations à bon marché des mutilés et réformés de guerre, présentée par Ernest Couteaux, François Lefebvre, Piet, Lebas, Beauvillain, Briffaut, Coppeaux, Léon Escoffier, Saint-Venant et Goniaux.

La Chambre a voté le douzième provisoire pour Avril

La Chambre a discuté hier après-midi le projet de douzième provisoire pour avril.

Au cours de la discussion générale, M. Desjardins, de l'Aisne, a demandé le chiffre des effectifs engagés au Maroc. M. Painlevé s'y refusa.

M. DESJARDINS, dans un langage qui provoque très fréquemment les protestations de la gauche, a attaqué le général Sarrail et le ministre de la Guerre.

M. PAINLEVÉ déclare qu'il ne répondra à ce qu'il appelle les élucubrations de M. Desjardins, que par des chiffres. Les crédits pour le Maroc, dit-il, dans le projet de douzième étaient, en janvier, de 87 millions et ceux du Levant, de 37 millions : en février, de 70 et 37 millions ; en mars et avril, de 49 et 23 millions.

Un débat sur les guerres du Maroc et de la Syrie

La discussion générale close, on aborde l'article 1 du projet qui ouvre des crédits provisoires pour une somme de 2 milliards 872 millions.

BARON, au nom du groupe socialiste, demande une réduction de 10 millions sur les chapitres relatifs au Maroc et à la Syrie. Il demande la cessation de toute expédition coloniale.

M. BERTHON, communiste, parle dans le même sens.

M. PAINLEVÉ déclare que le Gouvernement repousse les amendements tendant à réduire les crédits du Maroc et de la Syrie.

Pas d'abandon du Maroc ni de la Syrie

M. BRIAND déclare que la France et l'Espagne sont prêtes à des négociations de paix franches et loyales.

M. BRIAND. — « Depuis la fin des opérations, a-t-il eu du sang versé, au Maroc ? Est-ce que tout ne s'est pas passé diplomatiquement ? Est-ce que nous ne sommes pas à la veille de la paix ? Nous y touchons certainement, et non pas à une paix de deux ou trois mois, mais à une paix durable qui nous permettra de ramener nos troupes ; du moment que nous avons la certitude d'avoir cette paix, nous n'y renoncerons pas. Nous n'avons pas le droit de mépriser le sang versé par nos soldats. Ils l'ont versé pour quelque chose. Nous ne voulons pas que de nouveaux cadavres ensanglantent les chères rifaine. De même nous ne voulons pas être victimes des druses. Nous sommes comptables du sang de nos soldats. Quant à abandonner la Syrie et le Maroc, il n'y faut pas compter. Nous ne le ferons pas, si nous le faisions, demain le Maroc et la Syrie seraient couverts d'incendies et de sang. Le Gouvernement ne faillira pas à son devoir. »

Le Président met aux voix l'amendement Baron modifié et tendant à réduire d'un million les crédits destinés à la Syrie.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 18 h. 15.

La séance reprise, le Président fait connaître que malgré l'opposition du Gouvernement, l'amendement Baron est adopté par 268 voix contre 265.

La Chambre adopte ensuite rapidement les divers articles du projet de douzième.

A l'article 7, M. André TARDIEU, qui prend la parole pour la première fois depuis sa réélection, fait observer que les commerçants non détaillants vont être frappés par l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires proposée par le Gouvernement, alors que les Coopératives continueront d'être exemptées. Il serait enfin temps de doter celles-ci d'un statut fiscal.

L'ensemble du projet est adopté par 420 voix contre 131.

UNE INTERPELLATION SUR LES INCIDENTS DES ÉLECTIONS DE LA SEINE

M. Taittinger, député de Paris, a annoncé dans les couloirs de la Chambre qu'il devait s'entendre avec le Garde des Sceaux sur la date à laquelle pourrait venir en séance la fixation de la date de l'interpellation qu'il a l'intention de déposer sur les suites judiciaires que comporte la mort survenue dans la nuit de dimanche, d'un membre des « Jeunesses Patriotes ».

Dès que le Garde des Sceaux aura recueilli les premiers éléments d'information, M. Taittinger déposera son interpellation.

Il n'en sera probablement pas question avant demain ou après-demain.

Les bagarres après les élections de Paris

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Un coup de matraque et un coup de couteau ?

M. Adrien Ridard, qui a fait ce récit a été également blessé mais très légèrement. Quant au cadavre de son frère Maurice, toujours selon les déclarations recueillies, il porte à la tête un énorme bleu semblant provenir d'un coup de matraque et sous le nez une blessure qui paraît avoir été faite à l'aide d'un instrument tranchant.

Des camelots du roy avaient frappé des agents

Des témoins entendus déclarent que pendant la bousculade qui s'est produite, les Camelots du Roi frappaient les gardiens de la Paix avec des cannes.

D'autre part, l'inspecteur principal Jovet, blessé de guerre, ancien lieutenant, quatre fois cité et décoré, au cours de cette échauffourée, saisit le drapeau tricolore autour duquel une centaine de jeunes gens manifestaient avec violence. Il s'est emparé de l'emblème national sans difficulté, le roula et le déposa ensuite au poste de police de la rue d'Anjou.

Le Parquet a nommé ce matin M. Robbe, juge d'instruction pour suivre cette affaire.

On annonce d'autre part, que M. Taittinger a déposé une demande d'interpellation.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RESULTATS DU 28 MARS

Cercle Sportif Lillois 1A bat Association Sportive Hellemoise (mixte) par 6 buts à 1. — Match joué sur le terrain du C.S.L. De suite, Hellemmes s'impose et marque le premier but sur un faux bond de la balle. Peu après, le Cercle domine dans tous les compartiments du jeu et aurait dû marquer plus sans le brio du keeper Hellemmois, qui joue de chance. A noter que le Cercle imbattu cette saison sur son terrain, s'impose pour jouer l'année prochaine en deuxième division. Bon arbitrage de M. Martinet, du R.C.L.

Sporting Club Anichois 1A bat F.C. du Fresnois par 6 buts à 1. — Partie très courtoise qui fut suivie par de nombreux amateurs. Aniche domina durant la plus grande partie de la rencontre et trompa par cinq fois la défense adverse. Les Fresnois ne se découragèrent pas malgré tout et réussirent à sauver l'honneur.

Jeunesse Athlétique d'Armentières bat F.A. Blanc-Seau par 1 à 0. — Armentières marqua l'unique but de la partie en première mi-temps par Deschidre. Armentières eut constamment l'avantage. Mais le goal tourquennois effectua de très beaux arrêts. A la seconde manche, le F.C. Blanc-Seau effectua quelques attaques qui furent anniihilées par la défense Armentiéroise.

RESULTATS DIVERS

Excelsior Club de Tourcoing bat Iris Club Lillois par 3 buts à 0.

J.A. Armentières (H.G.) bat J.A.A. 2, par 5 à 0.

J.A. Armentières Juniors bat U.S.C. Hellemmes, par 5 buts à 0.

U.S. Obrang-Anetaing 1A bat le Red Club Lillois 1A, par 4 buts à 2.

A.S. Lomme bat U.S.C.A. 1B, par 5 buts à 1.

J.S.C. Valenciennes (mixte) bat A.C.O. Somain, par 4 buts à 1.

J.S.C.V. Juniors bat U.S. Escaudain Juniors, par 4 buts à 2.

F.C. Hérin 1B bat J.S.C.V. 2, par 5 buts à 1.

I.C. Roubaix 1B bat A.S.C.V. 1B, par 1 but à 0.

C.S. Lillois 1B bat A.S. Hellemmes, par 3 à 2.

DEMANDES DE MATCHES

Olympique Marcquois. — Equipe première (2e division) demande match pour le Lundi de Pâques, matin ou après-midi, de préférence, sur son terrain. Ecrire 47, rue Nationale, à Marcq-en-Barœul ou téléphoner 6.05 à Lille.

CYCLISME

Le Grand Prix d'Ouverture cycliste du Nord à Vieux-Condé

Victoire de Jérome DECLERCQ, sur bicyclette « D. E. M. » et A. LAUVERRIER, de l'E. S. V. C., se classe deuxième, sur cycle « LA FRANCE » ; le challenge offert par le « REVEIL DU NORD », est gagné par le Vélo-Club « Nordiste-Vandel », sur cycles « LA NORDISTE ».

L'E.S.V.C. faisait disputer dimanche, son annuel Grand Prix d'Ouverture Cycliste du Nord. Dès 13 heures, le siège de l'E.S.V.C. est en effervescence. Sous la direction de M. Routard, Président de l'E.S.V.C., assisté de M. Marissal, sous-délégué sportif de l'U.V.F., commence la distribution des dossards. 57 coureurs se présentent sur 63 engagés. Un public nombreux est présent à cette opération. A 14 h. 05, le départ est donné par M. Marcel François, starter. De suite l'allure est vive, et le peloton est emmené par Caroul et Lauvenier. Au 2e tour, Caroul est victime d'une crevaison ; de ce fait, l'allure est très active ; au 3e tour, la fermeture d'un passage à niveau donne lieu à quelques échappades qui sont vite enrayées. Au 4e tour, Caroul est victime d'une seconde crevaison, et Wauters crève également et ces derniers ne parviendront plus à rattraper le peloton qui file à toute allure. Au 7e tour, Tondeur Valentin, parvient à s'échapper et prend 200 mètres d'avance qu'il maintiendra jusqu'au dernier tour, où un accident (il casse sa roue avant) l'oblige à perdre le bénéfice de ses efforts.

C'est à 17 h. 15, devant plus de 6.000 personnes, que se présente le peloton de tête composé de 11 hommes, auquel la foule fait une chaleureuse ovation.

Voici l'ordre des arrivées :

1er Jérome Declercq, sur bicyclette D.E.M.

2e Alfred Lauverrier, de l'E.S.V.C., sur bicyclette « LA FRANCE ».

3e Biervacque du V.C.N.V. ; 4e Verchatre ; 5e Vanvlockoven, sur cycle LIBELLULE ; 6e Vandebaegen, sur cycle « LA NORDISTE », du V.C.N.V. ; 7e Matton, sur cycle OLGA ; 8e Theyel ; 9e Vermersch ; 10e Dubois Emile, du V.C.N.V. ; 11e Bisiaux, sur cycle LIBELLULE, tous en 3 h. 10.

Ensuite arrivent à 3 minutes : Wauters, Vandenberghe, Albéric, puis successivement : Schieste, Flamand Guillon, Lemaire, Bolens, Barthélémy, Gossens, Dejonghe, Rawski, Marensky, Verly, Bruge-man Derombi, Del Proposto, Fabre, Jaspart et Gogniau.

Toutes nos félicitations aux organisateurs de cette belle épreuve, ainsi qu'aux généreux donateurs : MM. Thibaud et Cie, Produits et Savons GIBBS, LE RÉVEIL DU NORD et les Cycles LA FRANCE, qui ont contribué à son succès, sans oublier M. Georges Laurent, représentant des Cycles LA FRANCE, qui mit sa voiture à la disposition du Comité.

Les prix offerts par MM. Thibaud et Cie, Produits et Savons GIBBS, furent gagnés par : Verchatre, Matton et Vermesch.

Agents pour VIEUX-CONDÉ des Cycles D.E.M. : DEFOSSEZ-DECOUX, Avenue de la Liberté.

LIBELLULE : Herre Charles, rue d'Alsace.

Les Cycles LA FRANCE sont en vente chez M. Fernand DUTILLEUL, 49, rue Gambetta, à VIEUX-CONDÉ.

Usines à VALENCIENNES des Cycles LA NORDISTE : 36 et 38, Avenue de Saint-Amand.

Decraene est vainqueur à Hénin-Liétard

Le Vélo Club Héninois faisait disputer dimanche son Prix d'Ouverture sur le circuit Hénin-Liétard, Noyelle Godault, Planques, Wagnonville, Flers, Auby, Courcelles-les-Lens, Dourges, Hénin-Liétard, à parcourir trois fois soit 40 kilomètres.

Dès 13 h. 30, les membres du V.C.H. entourés d'une foule considérable procèdent aux opérations du départ. Le service d'ordre est assuré impeccablement par la police locale.

A 14 h. 55, le départ est donné à 30 concurrents, l'allure est très vive ; Vermesch tente par 4 fois différentes de s'échapper, mais malgré son courage, il sera rejoint. La traversée des villages cités plus haut se fait sans incident et à 16 h. 20, un peloton de 15 hommes franchit la ligne d'arrivée, rendant très difficile la tâche des officiels, qui, finalement, établissent le classement comme suit : 1er Decraene, 2e Delangre, 3e Amand, 4e Noel, 5e Quesnoy, 6e Defrance, 7e ex-aequo Lefevre, Fruleux, Baude, Dekester, sur cycle RYSSEL ; Vermesch, sur cycle RYSSEL ; Verschaet, Devrière, Fossier, Castelain, etc.

Le Vélo Club Héninois a droit à toutes les félicitations pour la belle course qu'il a su mettre sur pied.

Grand Prix d'Ouverture du Nord à Vieux-Condé de 1925

Léon LUITTEZ, seul contre tous, triomphe vaillamment sur bicyclette « OLGA »

Léon LUITTEZ, seul contre tous, triomphe vaillamment sur bicyclette OLGA.

Le marque, victorieuse de Bruxelles-Paris et de la 1re étape du Tour des Pyr-Basques, devant tous les as du vélo et de toutes les grandes marques cyclistes.

Exiger l'OLGA, la machine du connaisseur.

Usine, à Saint-Amand (Nord).

PARIS-HARNES - 5 Avril

Grand-Prix " LA NORDISTE "

L'épreuve « PARIS-HARNES », Grand Prix LA NORDISTE-BOCQUILLON, que nous avons déjà annoncé à nos lecteurs, promet un bien beau succès, car elle possède une liste d'engagés des plus impressionnantes.

Elle doit se courir le 5 Avril prochain sur une distance de 220 kilomètres, ouverte aux coureurs licenciés, Aspirants, indépendants et Débutants de Nationalité Française, cette compétition a été bien accueillie de toutes parts puisque 64 coureurs ont déjà fait parvenir leur engagement. Ajoutons que la liste n'est pas encore close. Nous sommes heureux de constater ce succès car les organisateurs ont doté leur épreuve de 5.000 francs de prix dont 1.000 francs en espèces seront attribués au vainqueur.

Rappelons que le premier « PARIS-HARNES » est placé sous le patronage du journal « Le Pédale » et avec le concours du « RÉVEIL DU NORD.

De plus, un magnifique challenge offert par le « RÉVEIL DU NORD », qui sera mis en compétition sera attribué au club ayant des quatre coureurs les mieux classés. Voici la liste des engagés à ce jour :

1. Foucaux Camille (VCAC), 2. Perrain Julien, 3. Biervacque Louis, 4. Santerre Marcel, 5. Lemaire Ernest, 6. Bilat Georges, 7. Cineau Georges, 8. Sevin, 9. Papin Charles, 10. Fontaine Charles, 11. Fleury Charles, 12. Petit Georges, 13. Desgranges, 14. Le Gall Charles, 15. Debasseux Emile, 16. Greiner Eugène, 17. Lapersonne Marcel, 18. Clerck Jean, 19. Destimpelaer Achille, 20. Renoir Mray, 21. Mignottes, 22. Dautricourt, 23. Chartier G., 24. 32. Maridat Maurice, 33. Degratoux Germain, 34. Huet Marcel, 35. Vampouck Gustave, 37. Testud André, 38. Comtes René, 39. Catteau Louis, 40. Couture Charles, 41. Duchêne Marcel, 42. Robert François, 43. Flouret Marius, 44. Wasilaux Fernand, 45. Lichon André, 46. Malter Roger, 47. Guillon Sylvain, 48. Boillin Gaston, 49. Linguanoto Dominico, 50. Linguanoto Otanino, 51. Pelletier Victor, 52. Bramhall, Louis 53. Bruguet François, 54. Callaux André, 55. Fossé Maurice, 56. Lenoir Fernand, 57. Ostergage, 58. Blout, 59. Drouyard, 60. Nempon J., 61. Jourdain, 62. Quesnoy, 63. Deroos, 64. Van der Ley.

L'itinéraire sera la suivant : St-Denis, départ Chantilly C.V., Clermont C.V., St-Just, Breteuil C.V., Amiens, CFR. Arras CFR, Douai CV, Billy-Montigny et Harnes.

Les engagements dont le coût est de cinq francs sont reçus jusqu'au 2 Avril au journal « LA PEDALE », 17, rue du Faubourg Montmartre, à Paris et jusqu'au 31 mars chez M. Bocquillon, Cycles, à Harnes (Pas-de-Calais). La somme supplémentaire de 5 francs jointe au droit d'engagement assurera le transport des vêtements des coureurs.

LE GRAND PRIX DES JUNIORS

Le Cycle Club St-Maurice, organise pour le Dimanche 26 Avril prochain, une épreuve cycliste intitulée le Grand Prix des Juniors, relative aux coureurs âgés de 10 à 16 ans.

Cette belle épreuve dotée de plus de 300 francs de prix, se courra sur le parcours Lille, Roubaix et retour, à effectuer trois fois.

Les engagements sont reçus à usiège du C.C.S.M., chez Fernand Génicot, 86, rue du Faubourg de Roubaix, à Lille.

LES SUCCES DE L'ETOILE CYCLISTE DE BULLY

Course d'Arras-Carvin et retour (Brevet Militaire) : 3e Glorieux Georges ; 6e Hecquet Emile ; 8e Bernard Lucien.

L'Etoile Cycliste de Bully organise pour le Dimanche 11 Avril, son Prix d'Ouverture organisé par l'Ecole de Bully, sous les règlements de l'U.V.F.

Course Départementale : Pour débutants, indépendants, 3e et 4e catégories. Remise des dossards à 13 h. 30. Départ 14 heures. Droit d'inscription : 4 francs au siège café Arthur, place Victor Hugo.

Itinéraire : Bully-Grenay, Loos-en-Gohelle, Vermelles, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Aix-Noulette, Bully 3 tours, arrivée sur la place, soit 60 kim. 400 francs de prix en espèces : 80 fr. au 1er ; 60 au 2e, etc... Les prix seront distribués le dimanche 18 avril.

JEU DE BALLE

L'OUVERTURE DE LA SAISON A MAUBEUGE

Jemappes bat Cuesmes par 15 jeux à 9

La saison ballante s'est ouverte à Maubeuge dimanche, 28 mars, par une belle lutte qui mettait aux prises sur la place du Marché aux Chevaux, les fortes parties de Jemappes (Druart dit Macaron) et de Cuesnes (Lebout).

Un public nombreux était massé autour des cordes et ne cacha pas sa satisfaction devant le beau jeu pratiqué.

Au début, Cuesmes s'assure l'avantage et réussit à prendre 5 jeux alors que Jemappes n'a encore rien marqué. Puis ces derniers se ressaisissent et réussissent à rattraper leur retard et à égaliser 5 à 5.

Le repos voit Cuesmes revenir en tête avec dix jeux contre six. Et, à la reprise, Jemappes se laisse encore devancer et malgré quelques prouesses individuelles, ne peut empêcher les hommes de Lebout de lui infliger le résultat de 15 jeux à 9.

BOXE

LA SÉANCE DE L'ECOLE GÉO MARS

Samedi dernier, la séance organisée par l'Ecole Géo Mars, a obtenu un très grand succès, tant au point de vue affluence que sportif. Tous les combats furent menés durement et rapidement et bien que ne remportant aucune victoire, l'équipe Roubaisienne, opposée aux élèves de Géo Mars, mérite de vives félicitations pour son grand courage. Voici les résultats :

6 rounds : Cuvellier (Lille) et Caudde (Roubaix), font match nul ; Rouland (Lille) bat Deforaine (Roubaix) par k.-o. au 3e round ; Lecorne (Lille), bat Monteys (Harnes) par abandon au 2e round.

Très jolie exhibition de Young Mars avec Deckmyn, aîné.

Colpaert (Lille) bat Lesaffre (Lille) aux points ; Bogaert (Lille) bat Glorieux (Roubaix) aux points ; Looten (Lille) bat Wétouck (Roubaix), abandon au 1e round.

HIPPISME

COURSES A SAINT-CLOUD

1re COURSE. — 1. Vert Clos, Philipps, g. 28.50 ; p. 18.00. — 2. Le Jasmin, Ealing, p. 22.50. — 3. Ballade III, H. Palmer, p. 46.00.

2e COURSE. — 1. Belphégor, Gardner, g. 46.50 ; p. 30.00. — 2. Siradan, W. Lister, p. 46.50.

3e COURSE. — 1. Thérouanne, M. Brethes, g. 123.00 ; p. 29.00. — 2. La Maladetta, M. Dairé, p. 31.00. — 3. Droit d'Option, Blenshon, p. 28.50.

4e COURSE. — 1. La Drague, A. Sharpe, g. 20.50 ; p. 11.50. — 2. Garde Royale, R. Brethes, p. 21.00.

5e COURSE. — 1. Electus, M. Amoses, g. 60.00 ; p. 34.00. — 2. Yokel, J. Jennings, p. 27.50. — 3. Philibert, F. Winder, p. 29.00.

6e COURSE. — 1. Parave, H. Sembiat, g. 33.50 ; p. 17.50. — 2. La Collina, W. Lister, p. 19.00. — 3. La Bombe, M. Allemand, p. 78.50.

L'affaire de dommages de guerre de Bry

Le tribunal correctionnel d'Avesnes a examiné hier une affaire de dommages de guerre d'une certaine importance concernant un cultivateur de Bry, le sieur François Dépret Henri.

Ce dernier a déposé le 30 octobre 1920, à la Commission de Le Quesnoy-Ouest, une demande de dommages de guerre réclamant en :

Première catégorie, 40.436 fr. 03 en perte subie et 38.403 fr. en valeurs de remplacement ; 2e Catégorie, 33.498 fr. 96 en perte subie et 44.645 fr. en valeur de remplacement ; 3e Catégorie, 15.191 fr. 10 en perte subie et 39.928 fr. en valeur de remplacement.

Le sinistré a reçu en outre 9.707 fr. de l'autorité ennemie.

Le 15 novembre 1921, la Commission allouait :

En première catégorie, 11.496 fr., perte subie et 21.496 fr., valeur de remplacement ; 2e catégorie, 12.100 fr. perte subie et 21.900 valeur de remplacement ; 3e catégorie, 13.445 fr., perte subie et 41.836 fr. valeur de remplacement.

Le sinistré a reçu à titre d'avances 60.152 fr.

16 attestations sont signées de deux témoins : Gumez Auguste et Desoil Constant.

Le premier soutient formellement qu'il n'a jamais signé. Le second déclare n'avoir donné qu'une signature en première catégorie par A. Si ces signatures sont fausses, c'est que la demande n'était pas sincère.

D'après l'enquête faite, il résulte que François a eu une attitude déplorable pendant la guerre et fait passer en Conseil de guerre des habitants de la commune.

Il est surprenant qu'avec sa fonction, François ait pu fournir un nombre supérieur de réquisitions avec bon.

Sa situation pécuniaire en 1914 était mauvaise. Le peu de biens qu'il possédait était grevé d'hypothèques.

Après l'interrogatoire de l'inculpé, le Tribunal procède à l'audition des témoins dont beaucoup à décharge. Le premier entendu, M. Carlier, déclare que François était au mieux avec les Boches.

M. le maire de Bry déclare que François s'est enrichi pendant la guerre, profitant de sa situation d'adjoint au chef de culture.

En terminant, il déclare que François s'est conduit comme un individu qui a perdu tout sentiment national.

Avec l'audition des témoins à décharge, M. Jupin Théodore fait dérider la salle.

Il déclare que M. le Maire n'est pas en bons termes avec M. François. Aux élections dernières lui et M. François auraient été brulés par le Maire le lendemain des élections. Le Maire était représenté par un individu portant une valise sur le dos portant la mention « Adieu dommages de guerre ». Le témoin, au milieu de l'hilarité générale déclare qu'il ne conserve aucune gratitude de cet acte.

Un autre témoin, chef de travaux à Valenciennes, M. Leclanché, vient déclarer qu'il conserve toute son estime à l'accusé.

Une dame, Mme Nocage, dépose également en faveur de l'accusé.

M. Brognet, ex-secrétaire de mairie, n'a pas la mémoire fidèle et ne se souvient plus de ce qu'il a écrit sur le registre des délibérations du Conseil municipal.

Le rapport établi par M. le Commissaire spécial de Feignies à la suite de son enquête n'est guère favorable à l'accusé.

La parole est donnée ensuite à Me de Lauwereyns, partie civile, représentant M. le Préfet du Nord.

L'éminent avocat démontre que François est sorti de la guerre plus riche qu'en 1914. Il déclare qu'à Bry il y a beaucoup de gens qui ont compris leurs devoirs ; François n'était pas du nombre. Il s'attache à démontrer les exagérations et les fausses déclarations portées dans les demandes de dommages de guerre, réfutant les témoignages de certains témoins et ceux mêmes de l'abbé Oupin, qui, malade, a adressé une lettre pour s'excuser et accordant sa sympathie à l'accusé.

En terminant, Me de Lauwereyns demande la déchéance totale du droit à dommages de guerre et des intérêts dus pour les sommes perçues par François.

M. Dupuich, procureur de la République, occupant le siège du ministère public, soutient l'accusation et démontre lui aussi avec une grande facilité les nombreuses exagérations figurant dans la demande présentée par François. Il sait aussi que si François avait des ennemis il avait aussi des amis.

Quoi qu'il en soit, dit-il, M. François est maintenant un homme riche, enrichi au détriment des autres et demande l'application de la loi.

Me Vinois plaide alors la défense de l'inculpé. Avec force il s'élève contre les arguments apportés par les deux témoins à charge. Très documenté, il essaie de réduire à néant l'accusation portée sur son client.

Ses dommages ont été évalués par la Commission et si François a accepté une réduction c'était dans le but de percevoir des avances immédiatement.

Au point de vue moralité, il apporte les témoignages de nombreux maires des environs.

Il termine en déclarant que son client n'a commis aucune fausse déclaration ni aucune escroquerie.

L'affaire est mise en délibéré et le jugement sera rendu le 13 avril.

UN CAISSIER DIT COMMENT IL VOLA 1.345.000 FRANCS

Hier matin, vers 8 heures, un individu se présentait à la police judiciaire, quai des Orfèvres et demandait à parler à M. Barthélémy, commissaire, qui reçut l'individu.

Interrogé, il déclara qu'il venait se constituer prisonnier pour vol important qu'il avait commis au préjudice de son patron. Puis, tout en pleurs, il donna son identité ; c'est un nommé Léon-Fernand Maligne, 69 ans, demeurant rue de l'Abbé Grégoire, caissier chez un assureur du Sentier et il s'accusa d'avoir détourné depuis septembre 1922 une somme de 1.345.000 francs.

On lui demanda comment il s'était arrangé pour détourner cette somme sans éveiller des soupçons. Maligne déclara qu'il puisait dans la caisse et que pour masquer ses détournement, il portait sur son livre de caisse la mention d'un versement de fonds dans diverses banques, soit par espèces, soit par chèque. Sa comptabilité était ainsi à jour, mais en réalité, les sommes portées passaient dans sa poche. Il déclara également qu'il n'avait jamais fait de dépenses somptuaires, mais qu'il avait joué aux courses et avait tout perdu.

Maligne avait encore sur lui une somme de 5.000 francs. Il a été envoyé au dépôt.

Les nouveaux impôts

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'audition des Ministres

Voici quelques précisions sur l'audition de MM. Raoul Péret et Aristide Briand par la Commission des Finances ce matin :

M. Raoul Péret a commencé par attirer l'attention de la commission sur la situation créée par la hausse du cours des changes. La situation de la Trésorerie pourrait devenir alarmante si la discussion viendrait à se prolonger.

Le Ministre des Finances a même ajouté que, si on laissait passer encore deux ou trois journées, il y aurait une nouvelle poussée des changes et il a nettement déclaré qu'il ne lui serait pas possible de rester à son poste, si la discussion ne pouvait pas venir mardi après-midi.

M. Aristide Briand, de son côté a répété avec force devant la commission, que si le déficit était combiné, la situation serait immédiatement assainie.

Débat à la Chambre, cet après-midi

Le Président du Conseil et le Ministre des Finances se sont mis pleinement d'accord avec la commission sur la nécessité de faire venir le débat sur les projets financiers à la Chambre dès mardi, 15 heures.

Les radicaux-socialistes et le chiffre d'affaires

Le groupe radical-socialiste a discuté particulièrement, hier, de la taxe sur le chiffre d'affaires.

D'après la délibération il semble qu'il y ait environ 80 membres du groupe favorables à la majoration, une quarantaine partisans de l'abstention et une vingtaine d'opposants.

La baisse du franc belge

UNE CONFÉRENCE A ÉTÉ TENUE SOUS LA PRÉSIDENCE DU ROI

La baisse du franc belge qui se poursuit, donne des inquiétudes et en raison de la gravité de la situation, une conférence s'est tenue au Palais à Bruxelles, sous la présidence du roi.

Le « 20e Siècle » déclare que l'accord le plus complet a été obtenu au cours des échanges de vues au sujet de l'orientation à donner aux pourparlers engagés avec les prêteurs.

De son côté, « La Libre Belgique » dit que la conférence a porté sur les conditions dans lesquelles pourront se poursuivre les négociations avec les banquiers ; ces négociations ont été déjà reprises, dit-on, dans les milieux ministériels. M. Norman Montagu, le financier anglais, est toujours à Bruxelles.

UN AJOURNEMENT DE LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

En vertu de la loi du 23 mars 1923, la session des conseils généraux devrait s'ouvrir normalement le 24 avril prochain. Le Gouvernement envisage un ajournement de cette session au mois de mai. La date en sera fixée par un projet de loi qui sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

Cette mesure a pour objet de permettre aux Chambres de ne se séparer qu'après avoir voté définitivement le budget dans le courant du mois d'avril.

Séance de nuit à la Chambre pour le vote de la loi sur les loyers

La Chambre a tenu hier une séance de nuit pour voter la loi sur les loyers, retour du Sénat.

Après une courte discussion générale, le président donne lecture de l'article 1 ainsi conçu :

Article 1 : « A Paris, dans le département de la Seine, et dans un rayon de 50 kilomètres des fortifications de Paris dans les communes d'une population totale d'au moins 4.000 habitants ou distante de moins de dix kilomètres des villes de 100.000 habitants, et dans toutes celles où le recensement de 1926 accuse un accroissement de la population municipale d'au moins cinq pour cent, les baux à loyers de locaux d'habitation ou à usages professionnels, sans caractère commercial et industriel seront, à partir du 1er avril 1926 et jusqu'au 1er avril 1931, regis par la décision ci-après. L'article est adopté.

LES DÉLAIS DE PROROGATION

L'article 2 est ainsi conçu :

« Les locataires, sous-locataires, cessionnaires et les occupants de bonne foi de locaux d'habitation, en vertu d'une prorogation antérieure ou d'un délai de grâce non expiré, en possession au 31 mars 1926, auront droit, sans l'accomplissement d'aucune formalité, à des prorogations de jouissance qui prendront fin : Au 1er juillet 1927, lorsqu'au 1er août 1914 le loyer excédait à Paris et dans le département de la Seine, 12.000 francs dans les villes de plus